



Laudun-L'Ardoise le 08 novembre 2017

A l'attention de :

**Mesdames et Messieurs les Présidentes
et Présidents d'association**

Dossier suivi par :
Valérie MARTINET

Service des Sports, de la Jeunesse,
des Loisirs et de la Vie Associative

Nos réf. : PP/VM/LB

Pôle Ressources Associations
Tél : 04.66.39.31.43
Courriel : gparede@laudunlardoise.fr

OBJET : Demande de subvention

Madame la présidente, Monsieur le président,

Le dossier (1) de demande de subvention de fonctionnement, au titre de l'exercice 2018, sera disponible sur le site internet de la commune <http://www.laudunlardoise.fr>, onglet « vie associative » puis rubrique « les démarches associatives », ceci à compter du 27 novembre 2017.

Vous trouverez également sur cette page l'imprimé CERFA 15059*01 intitulé « associations, compte rendu financier de subvention » qui est à retourner pour toute subvention demandée pour une action spécifique et ceci dès l'action terminée, ainsi que l'imprimé CERFA 51781#02 intitulé « notice d'accompagnement à la demande de subvention ».

Le Pole Ressources Associations, 28 rue de Boulogne – 30290 Laudun-l'Ardoise, est à votre disposition pour tous renseignements et si nécessaire vous donner des tirages papier de ces différents documents.

De plus, je vous remercie de bien vouloir remplir TOUTES LES RUBRIQUES de ce dossier de façon claire et précise en y joignant les pièces demandées.

Ces documents, ainsi que leurs justificatifs, nous sont nécessaires pour le calcul du montant de la subvention qui pourra être attribué à votre association et ainsi le prévoir au budget pour le faire voter en conseil municipal.

Le dossier complet devra nous être retourné au « Pole Ressources Associations », 28 rue de Boulogne – 30290 Laudun-l'Ardoise, au plus tard le 31 JANVIER 2018, délai de rigueur.



Enfin, je vous rappelle que conformément à la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2017 portant sur le règlement d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations, les conditions d'éligibilité à la subvention municipale sont :

- Subvention accordée **un an après la création** après étude du dossier et décision municipale,
- Dossier **obligatoirement COMPLET et DÉPOSÉ** dans les délais fixés,
- **Siège social situé à Laudun-L'Ardoise,**
- Composition du bureau, comité directeur, conseil d'administration, **composé à minima de 2/3 de membres habitant Laudun-L'Ardoise,**
- Signature d'une convention d'objectifs et de moyens.

Cependant, je reste à l'écoute de vos attentes et charge le service concerné de vous accompagner au mieux dans vos démarches.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, Monsieur le président, mes sincères salutations.

Le Maire,



Philippe PECOUT

(1) : Le dossier de demande de subvention se compose de :

- L'imprimé CERFA 12156*05 intitulé « associations, demande de subvention (formulaire unique) »
- De l'annexe à la demande de subvention.